

Psychologue qui me juge incapable d'élever mes deux enfants

Par Jess691

Bonjour.

J'ai été envoyé par l'hôpital où j'ai accouché vers une association de psychologues, infirmières, ect... parce qu'ils ont considéré que j'étais vulnérable vu que je n'ai que mon mari et pas de famille sur laquelle compter.
J'ai également des maladies génétiques.

Mon fils qui va bientôt avoir deux ans présente un retard de langage. Il ne dit presque pas de mots.
Ça fait quelques mois que la psy me demande de l'amener à l'ITTAC. C'est apparemment des psychiatres. Sauf qu'on a même pas encore vérifié son audition pour voir si son retard ne vient pas de là.

Je lui ai dit qu'avant de l'envoyer chez un psychiatre, je voulais d'abord voir un médecin ORL, sachant qu'il a déjà un suivi chez l'orthophoniste. Sauf que les délais de rdv sont très longs sur Lyon.

J'en ai parlé à une puéricultrice de la PMI qui m'a donné des coordonnées d'une médecin ORL et elle m'a rassuré en me disant que l'ITTAC ferait seulement un bilan. J'ai donc accepté de les contacter.

Aujourd'hui, j'en parle à la psy en lui disant que j'allais les appeler pour prendre rdv.
Et là, elle m'a dit que le fait de ne pas l'amener chez les psychiatres, c'est une carence de soin !!! Elle me dit que c'est un soin et pas un bilan !!! Mais un soin pour quoi s'il n'y a pas de diagnostic posé ???

Par kang74

Bonjour

Elle a tout fait raison .
On vous dit qu'il faut l'emmener faire un bilan : vous allez faire ce bilan .
Votre enfant a deux ans, les troubles sont avérés, et vous ne le faites pas : c'est assez incompréhensible .
Personne ne vous a jamais interdit d'emmener en plus votre enfant chez un ORL ou un autre spécialiste : l'un n'empêche pas l'autre .
Mais au vu des délais que vous connaissez, ne pas avoir fait les démarches adéquates conseillées par des medecins peut effectivement être assimilé à une carence de soin .
Un bilan permet les soins adéquats : c'est donc bien une carence de soin de ne pas lui faire faire un bilan .

Par Jess691

Merci pour votre réponse.

Elle a effectivement raison. C'est juste que j'ai une mauvaise image des psychiatres et que je voulais essayer de trouver une solution ailleurs avant de me décider à franchir le pas.

Le souci, c'est que je lui ai également raconté que mon mari m'avait fait subir des violences psychologiques, elle m'a donné les coordonnées d'une association contre les violences faites aux femmes en me disant qu'il fallait le quitter pour protéger mes enfants qui assistent à ça...

Elle m'a reproché d'avoir laissé mon fils de presque 2 ans sous la surveillance de sa grande soeur de presque 15 ans une demi-heure le temps que j'aille faire une course.

Mais mince ! Quel âge pour faire du babysitting ???

Et elle finit par me dire qu'au vu de tous mes problèmes, elle ne me juge pas en mesure de m'occuper de mes deux enfants !

Après cela, elle m'a posé des questions clairement orientées :

"- Vous vous énervez quand votre fils vous regarde ? - Non madame. Seulement ce matin quand il a pulvérisé une bouteille d'eau dans son lit !

- Est-ce que votre fille est souvent absente du lycée ? Est-ce qu'elle est souvent malade ? Non madame. Elle va mieux et elle n'est jamais absente plus de 2 ou 3 jours par trimestre.

- Vous avez toujours des insomnies ?"

J'ai également constaté qu'elle ne répondait plus à mes questions. Elle me laissait juste parler en m'observant.

A la fin du rdv, elle me répète qu'il faut que je quitte mon mari. Et elle me dit qu'on se revoit début décembre...

Par yapasdequois

Bonjour,

Si votre mari est violent, vous avez aussi le devoir de protéger vos enfants.

Une ado de 15 ans n'a pas la maturité pour garder un petit frère.

Ce n'est pas par hasard qu'il est interdit de faire travailler un enfant avant 16 ans, et encore par n'importe comment.

L'enquête sociale peut aboutir au placement de vos enfants.

Si vous ne prenez pas un peu de recul au lieu de tenter de vous justifier sans cesse, vous allez droit dans le mur.

Faites vous aider par exemple en appelant le 3919.

Par kang74

Pourquoi vous étonnez vous qu'elle vous dise de quitter votre mari si vous lui dites subir des violences ?

Elle a tout à fait raison de vous rappeler qu'il ne s'agit pas de vous, mais de vos enfants qui n'ont pas le choix.

Enfin un enfant de deux ans ne peut pas être confié à votre fille qui doit gérer sa vie et ne pas endosser une telle responsabilité , surtout si votre enfant de deux ans ne peut pas parler ...

Le baby sitting n'est pas qu'une question d'âge !

Vous avez un suivi pour évaluer si vous pouvez prendre des décisions cohérentes et pertinentes pour vos enfants, afin d'assumer au mieux vos devoirs envers eux : vous ne pouvez pas prendre les décisions que vous souhaitez, elle vous oriente pour les prendre et vous évalue : c'est normal .

Ce n'est pas agréable, je le concède, mais c'est dans le but de savoir vos enfants protégés, en sécurité avec vous, capable de prendre de bonnes décisions malgré vos antécédents médicaux .

C'est donc un suivi nécessaire pour s'en assurer ou il vous faut collaborer .

Vous n'avez pas eu d'évaluation à domicile,ou une mesure d'assistance éducative ?

Par ESP

Bonjour,

Mais un soin pour quoi s'il n'y a pas de diagnostic posé ???

Suivez les conseils des spécialistes, ils sont mieux placés qu'un forum JURIDIQUE pour répondre à ce genre de cas.
Bon courage

Par Isadore

Bonjour,

Il faut avoir conscience que la psychologue a une double obligation : vous aider dans le cadre du parcours de soins mais aussi de signaler aux autorités toute situation de danger potentiel pour des mineurs. La sécurité des mineurs prime sur votre bien-être personnel.

Vous lui avez dit que vos enfants vivent dans un foyer où il y a des violences familiales. Si elle constate que vous ne parvenez pas à les protéger du spectacle de la violence de votre mari, elle devra alerter les services sociaux et si les autorités judiciaires l'estiment nécessaire il y aura enquête et mise en place de mesures pour pallier aux carences parentales.

Le problème n'est pas de laisser un enfant sous la surveillance d'une adolescente, c'est ce qui ressort de l'ensemble du tableau que vous dressez vous-même. Votre psychologue vous donne des conseils pour vous aider à faire face à vos problèmes et éviter que les choses se fassent contre votre gré.

Par kang74

J'ai été envoyé par l'hôpital où j'ai accouché vers une association de psychologues, infirmières,

Attention, si j'ai bien compris, il ne s'agit pas d'une "simple" psychologue mais l'interlocuteur de référence qui fait partie d'une équipe pluridisciplinaire généralement chapeautée par un établissement médical .